



Démissionner d'un cdi sous convention 66

Par **rafai**, le **29/03/2011** à **19:35**

Bonjour, je suis aide soignante en cdi depuis le 26 septembre 2010 sous la convention 66, je souhaite démissionner? quel est la durée du préavis? doit on le faire obligatoirement?

Par **Cornil**, le **30/03/2011** à **22:45**

Bonsir rafai

Dans ton cas (moins de 2 ancienneté), la durée du préavis est d'un mois. Ce préavis s'impose au salarié. Tu peux seulement solliciter l'accord de l'employeur pour t'en dispenser, qui n'acceptera, peut-être que sans doute en ne te le payant pas.

Bon courage et bone chance.